

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de reclassement administratif du produit phytopharmaceutique SHARK :

de la société FMC CHEMICAL

enregistrée sous le n°2018-3821

L'autorisation de mise sur le marché (n°2030011) du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

La demande n°2014-1601 devient sans objet.

Le produit SHARK devient second nom commercial du produit de référence SPOTLIGHT PLUS.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	SHARK
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	FMC CHEMICAL 4th Floor, 97 rue Royale, 1000 Brussels, Belgique
Formulation	Emulsion de type huileux (EO)
Contenant	60 g/L - carfentrazone-éthyl
Numéro d'intrant	2030011
Numéro d'AMM	2030011
Fonction	Herbicide, Dévitalisation
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la date de la présente décision pour le produit dont l'étiquetage fait mention du numéro d'AMM : n° 2030011.
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	12 mois à compter de la date de la présente décision pour le produit dont l'étiquetage fait mention du numéro d'AMM : n° 2030011.

A Maisons-Alfort le, 07 DEC. 2018

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)